

De quoi parle-t-on ?

Le contrat RC Pro **Médias et Industries Culturelles** permet de protéger les professionnels des médias contre les conséquences des erreurs, fautes ou omissions qu'ils pourraient commettre dans le cadre de leur activité professionnelle et ainsi de sécuriser la pérennité de leur entreprise face à des risques majeurs.

Plus précisément, le volet « **Prestations à destination du cinéma et de la télévision** » a vocation à protéger les professionnels de l'audiovisuel.

De qui parle-t-on ?

Professionnels et entreprises

- De toutes tailles, **jusqu'à 1Md€ de chiffre d'affaires**
- Preneur d'assurance situé en **France**, filiales **Monde entier**

Quelles sont les activités couvertes par le contrat Hiscox ?

Activités « cibles »	Activités « exclues »
<p>Prestations techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception / supervision d'effets spéciaux numériques • Conception d'animations • Post production / Chargé de post production • Producteur exécutif • Compositeur de musiques de film • Technicien son et lumière • Réalisateur • Scripte / Adaptation / Sous-titrage / doublage • Location de matériel de tournage / décors • Location de studio d'enregistrement • Captation et retransmission de programmes audiovisuels pour le compte de chaînes TV • Distributeur / diffuseur <p>Production de contenu audiovisuel dans le secteur de la culture et des loisirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reportages • Magazines • Documentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Producteur d'émissions de télévision • Producteurs de films / téléfilms • Conception et réalisation de cascades • Acteur

2 typologies d'offre

Extranet MyHiscox :

- Activités étendues
- CA maximum : 5M€
- Limite de garanties : 3M€
- Garanties standards

Souscription sur-mesure :

- Toutes activités
- Toute taille d'entreprises
- Garanties sur-mesure
- Couverture large et montants de garantie adaptés

Quelles sont les principales garanties du contrat Hiscox ?

RC professionnelle	Garanties « Avantage Plus »	Garantie optionnelle
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels • Dommages matériel • Manquement contractuel et faute professionnelle • Violation des droits de propriété intellectuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte à votre réputation • Remplacement d'un homme clé • Contestation de créance 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection juridique

Principaux frais pris en charge

- Frais de défense
- Dommages et intérêts
- Frais additionnels et correctifs
- Remboursement des frais engagés dans le cadre des garanties « Avantage Plus »

Exemples de mise en cause possible

Responsabilité Civile Professionnelle

- **Personne blessée** par un matériel donné en location.
- **Manquement contractuel** pour un échec de la captation et de la retransmission d'un programme audiovisuel, entraînant des pertes de rentrées publicitaires pour la chaîne de télévision cliente.
- **Responsabilité engagée** pour une violation des droits d'auteur par un producteur de documentaire qui utilise une musique dont il n'a pas les droits.
- **Violation des droits d'auteur** suite à une adaptation jugée non fidèle à l'œuvre originale selon l'artiste qui décide d'attaquer l'adaptateur audiovisuel.

Garanties Avantages Plus :

- **Propos négatifs tenus publiquement par le client d'un assuré** nécessitant des frais de restauration de son image.
- **Remise en cause par un mandataire judiciaire** d'un paiement reçu par l'assuré avant la procédure collective d'un de ses clients (créance contestée).

Pourquoi choisir Hiscox ?

Expertise

- Plus de 15 ans d'expérience sur le marché français dans les métiers de la presse et de l'édition ; de l'audiovisuel et des industries culturelles

Produit

- Garantie « Tous sauf » sans sous-limite
- Une couverture étendue des atteintes à la propriété intellectuelle et à la vie privée
- Garanties "dommages" intégrées d'office (« Avantages Plus »)

Équipe

- Disponibilité, réactivité des équipes de souscription et de gestion
- Haute qualité de gestion des sinistres
- Outil de souscription en ligne performant : MyHiscox

Comment aller plus loin dans / améliorer / compléter la protection de vos assurés ?

Hiscox vous permet de souscrire de manière modulaire, c'est-à-dire de proposer un contrat global, régi par des Conditions Générales communes et composé de modules autonomes, pouvant être souscrits ou résiliés séparément (RC Pro, RC Exploitation, Cyber, Responsabilité des Dirigeants, Locaux professionnels, Matériel informatique).

Quelles questions peut vous poser un assuré/prospect ?

En tant que loueur de studio d'enregistrement, puis-je aussi proposer les techniciens pour réaliser les enregistrements ?

Oui, nous assurons l'activité de location de studio d'enregistrement, avec ou sans mise à disposition de techniciens.

En tant que chargé de post production, suis-je couvert si je travaille pour des studios américains ?

Oui, nous garantissons les prestations pour des clients américains, sur étude au cas par cas.

Le saviez-vous ?

- Le secteur du cinéma a généré un chiffre d'affaires de près de **1,3 milliards d'euros** en France en 2019
- En 2019 en France, **65** documentaires en long métrage était réalisés, soit 3 fois plus qu'en 2006.
- Près de **4 millions d'euros** : le budget moyen d'un réalisateur de cinéma en France en 2015

Sources : Centre national du cinéma et de l'image animée 2006-2022 / Women's status in the cinema and audiovisual industry février 2017 / CESP